

## L'ÉVÉNEMENT

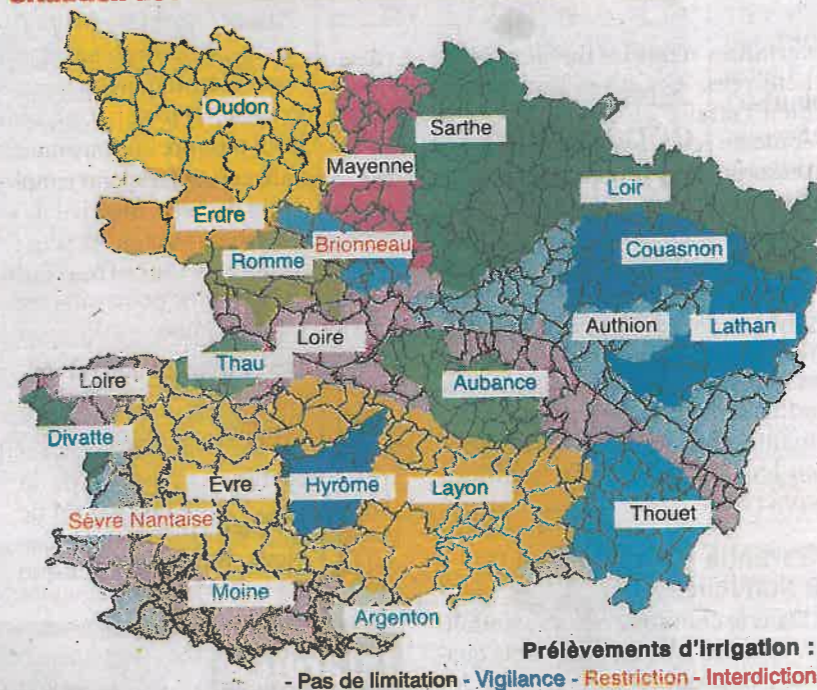
**CLIMAT** Avec des températures en moyenne supérieures de 3 à 5 °C et des précipitations inférieures de 70 % par rapport aux normales saisonnières d'avril, la sécheresse s'accroît.

# 13 bassins en **vigilance**, 2 en **restriction**

**E**n Maine-et-Loire, les conditions météorologiques sont restées au beau fixe et les prévisions n'annoncent pas (ou très peu) de pluie dans les jours à venir. La situation des cours d'eau s'est aggravée, conduisant à l'accentuation des mesures de restriction. Ainsi, par rapport à la semaine dernière, 8 nouveaux bassins ont basculé en vigilance et celui de la Sèvre nantaise a directement été classé en restriction (interdiction de pompage de 10 h à 20 h). Avec un débit qui devrait basculer en dessous de 200 m<sup>3</sup>/s dans les tout prochains jours, et si la tendance actuelle se poursuit, la Loire pourrait franchir le premier seuil de restriction (150 m<sup>3</sup>/s) d'ici une dizaine de jours, synonyme d'abord d'une réduction de la réalimentation de l'Authion, avant de concerner plus directement les irrigants. Avec plus de 10 bassins classés en vigilance et un débit de la Loire inférieur à 220 m<sup>3</sup>/s, le seuil de vigilance est atteint pour les usages non prioritaires. Chacun est donc appelé à limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire.

**Au niveau national.** Un premier comité de suivi hydrologique s'est réuni sous la présidence de Nathalie Kosciusko-Morizet afin d'obtenir un bilan de la situation.

Situation des bassins versants (arrêté du 17 mai)



L'état de sécheresse étant généralisé, ce sont maintenant (au 19 mai) 33 départements qui ont activé des procédures de restriction de prélèvement d'eau pour les adapter aux débits des cours d'eau et aux niveaux des nappes.

À l'issue de ce comité, la ministre de l'Écologie a conclu que face au risque que ces phénomènes de sécheresse se reproduisent, l'amélioration structurelle de la gestion des ressources en eau est une

priorité et qu'au-delà des mesures prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement, elle doit s'accompagner d'une diminution des consommations, fixant un objectif de réduction de 20 % de la consommation d'eau à l'horizon 2020. La ministre a également remis en cause la gestion actuelle des prélèvements agricoles avec des "autorisations accordées sans discernement par l'État", ce qui conduirait à la gestion de crise que